

DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE 30 JUILLET 2020
Concernant l'Approbation du COMPTE DE GESTION par Madame TOUVEREY, Receveur de Saint Rémy

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur GINOUX Philippe,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3- Statuant sur la Comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ⁽¹⁾

~~— Ou demande à la Juridiction Financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger ⁽¹⁾~~

Fait et délibéré à SAINT REMY, le 30 Juillet 2020

Ont signé au registre des délibérations MM les délégués présents

